Febelgra
united in
graphics

n°5

FIRST IMPRESSION

mai 2025

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

Édition thématique durabilité

édition

85

3
Édito

4.
La durabilité en perspective :
de la législation aux opportunités

6.
Le rapport de durabilité
pour les PME

8.
ClimateCalc :
l'outil de calcul du CO_2

12.
Le règlement européen sur
la déforestation (EUDR)

15.
Aides et subventions pour
des investissements durables

16.
Torfs : un souci du bien-être à 360°
mène à un bénéfice à 360°

19
Activités

20
Update chiffres

22
En bref

23
Focus sur le papier

24
Partners in Creativity

FSC
www.fsc.org
RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C012419

First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
Suivez-nous sur les médias sociaux :

www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra
www.instagram.com/febelgra

Rédaction Marisa Bortolin - Kelly Ciancimino - Kelly De Meuter - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke
Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be
Impression Antilope De Bie Printing
E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO

La durabilité et Lidl : un nouveau mariage de complaisance

Marc Vandenbroucke – Directeur Général

Le 14 avril, Lidl annonçait 'avec fierté' qu'il mettait fin à la distribution toutes-boîtes de ses folders – un 'pas durable vers demain', dixit le discounter. Cela représenterait une économie de 1.000 tonnes de papier par an, selon leur communiqué de presse. Une belle histoire… si ce n'est que la réalité est toute autre.

En réalité, cette décision est surtout motivée par la volonté de **réduire les coûts** : hausse des prix du papier, augmentation des salaires, et surtout les lourdes taxes communales sur la distribution de folders. Voilà les véritables raisons. Le 'pas durable vers demain' est donc avant tout une opération comptable.

Et oui, nous croyons également aux avantages de la communication numérique – nous l'utilisons nous-mêmes. Mais notre secteur fait partie des plus recyclés de l'industrie manufacturière. 73 % au sein de l'Union européenne. Et le monde numérique ? Il génère une empreinte écologique immense, structurellement sous-estimée. Cet aspect du débat est rarement mis en lumière.

C'est pourquoi, comme nous l'avions fait avec Carrefour en 2023, nous avons envoyé une lettre recommandée à Lidl. Parce que nous ne pouvons simplement pas laisser passer ce genre de **greenwashing**. Nous ne sommes pas contre les choix stratégiques d'une entreprise, mais cela ne doit pas se faire au détriment d'un autre secteur.

Par ailleurs, Lidl affirme vouloir communiquer de manière plus ciblée via des applications. Très bien. Mais n'oublions pas que cela exclut toute une partie de la population. La fracture numérique est bien réelle. Et selon une étude GfK de 2023, 77 % des Belges se basent toujours sur les folders papier pour leur visite en magasin. Quoi qu'il en soit, je profite aussi des avantages du numérique, mais Lidl est désormais rayé de ma liste de courses (sic). Chacun a droit à sa propre stratégie. Mais pas avec ses propres arguments fallacieux.

Entre-temps, Febelgra a organisé le 20 mars dernier la deuxième édition de son congrès sur la durabilité 'The Print Shift', non pas pour faire du greenwashing, mais pour encourager une véritable et mesurable durabilité au sein du secteur graphique. C'est tout l'objet de cette édition thématique.

Je vous souhaite une excellente lecture.

PERSPECTIVE

Durabilité de la législation aux opportunités

Les défis écologiques s'intensifient, et le paysage législatif évolue à grande vitesse. Pour les entreprises, cela engendre non seulement une pression accrue, mais aussi une occasion unique de se repositionner stratégiquement. Ceux qui ne considèrent plus la durabilité comme une obligation, mais comme un levier d'innovation et de croissance, font aujourd'hui réellement la différence. Lors de l'ouverture de notre congrès sur la durabilité, Vanessa Biebel, Chief Operating Officer et Executive Manager du Centre de Compétence pour la Durabilité & l'Économie Circulaire à la FEB, a dressé le cadre général : de la nouvelle législation aux opportunités concrètes.

Défis écologiques
Selon le **Global Risk Report 2025** du Forum économique mondial, les quatre principaux risques mondiaux pour la prochaine décennie ne sont ni technologiques ni politiques, mais écologiques : des phénomènes météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes, le dérèglement des systèmes planétaires et la raréfaction des ressources naturelles.

Ces défis croissants sont un moteur essentiel des **Objectifs de Développement Durable** (Sustainable Development Goals, SDG's) des Nations Unies, adoptés en 2015, avec pour objectif un monde plus durable à l'horizon d'ici 2030. Le rôle des entreprises est crucial : leur impact touche à la fois l'environnement et la société. Pourtant, selon une évaluation du Bureau fédéral du Plan, la Belgique n'atteindra qu'un tiers de ces objectifs.

Vanessa souligne l'interdépendance des systèmes écologiques, économiques et sociaux.

Le dépassement des limites planétaires et le réchauffement climatique entraîneront des **dommages économiques** (catastrophes, perturbation du commerce, coûts accrus, modification des chaînes alimentaires) ainsi que des **conséquences sociales** (migrations et instabilité), avec des répercussions croissantes pour les entreprises.

Cadre législatif et simplification
Afin de concrétiser l'Accord de Paris – un accord climatique mondial visant à limiter le réchauffement climatique à bien en dessous de 2°C – ainsi que l'ambitieux **Green Deal** de l'UE – le plan de l'Union européenne ayant pour but de devenir climatiquement neutre d'ici 2050 –, l'UE a mis en place une législation visant à promouvoir les investissements durables, la gestion des risques et la transparence, comme la CSRD et la Taxonomie de l'UE. L'objectif de cette législation est de stimuler les investissements durables, à accroître la transparence des risques et à diriger les flux de capitaux vers des entreprises tournées vers l'avenir. Les acteurs financiers se sont

également vu attribuer de nouvelles responsabilités.

Avec le **Clean Industrial Deal**, l'UE associe ambitions climatiques et croissance économique. Cette stratégie vise à accélérer à la fois la décarbonation et la réindustrialisation, à travers six moteurs concrets pour les entreprises. L'objectif final reste clair : **la neutralité carbone d'ici 2050**.

Cependant, certaines préoccupations subsistent : complexité, lourdeurs administratives, tensions géopolitiques et inquiétudes concernant la compétitivité suscitent des frictions. La Commission européenne travaille donc à une simplification, notamment par le biais du paquet législatif **Omnibus I**.

La durabilité en tant qu'opportunité stratégique
Vanessa est convaincue que la durabilité est plus qu'une nécessité : c'est aussi une opportunité. Les entreprises qui s'engagent dès aujourd'hui se créent un avantage stratégique. En effet, la durabilité offre des opportunités commerciales concrètes :

- **Identifier de nouveaux marchés**, par exemple dans les énergies renouvelables, les produits circulaires ou la mobilité durable ;
- **Attirer et conserver les talents**, car de plus en plus de travailleurs recherchent des employeurs significatifs et porteurs de valeurs ;
- **Renforcer les relations avec les clients**, les investisseurs et les pouvoirs publics, pour qui la durabilité prend une importance croissante ;
- **Contribuer à des sociétés et des marchés plus stables**, ce qui est essentiel pour la croissance à long terme ;
- **Atteindre l'excellence opérationnelle** en utilisant les matières premières, l'énergie et les risques plus efficacement.

En résumé : aborder la durabilité de manière stratégique permet non seulement de progresser vers un monde meilleur, mais renforce aussi la résilience et la compétitivité des entreprises à long terme.

VANESSA BIEBEL

CHIEF OPERATING OFFICER & EXECUTIVE MANAGER DU CENTRE DE COMPÉTENCE DURABILITÉ & ÉCONOMIE CIRCULAIRE À LA FEB

La Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) est une organisation interprofessionnelle d'employeurs qui œuvre en faveur d'un climat propice à l'entrepreneuriat en Belgique. Par l'intermédiaire de ses fédérations sectorielles affiliées, dont Febelgra fait partie, la FEB représente indirectement quelque 50.000 entreprises réparties dans les trois régions du pays.

CSRD

Le rapport de durabilité de notre membre Febelgra Desmedt Labels

Le rapport de durabilité pour les PME

En raison de la pression croissante exercée sur les entreprises afin qu'elles établissent des rapports de développement durable, ce sujet devait absolument figurer au programme de notre congrès. Iris Penninckx, consultante senior en développement durable chez Pantarein, nous a donné un aperçu de ce qu'implique le reporting en matière de développement durable, de ce que l'avenir nous réserve et de la meilleure approche à adopter par les PME en cette période d'incertitude.

Qu'est-ce que le reporting de durabilité ?

Alors que l'Europe vise la neutralité climatique d'ici 2050, les entreprises sont de plus en plus tenues de justifier leur contribution au développement durable. En vertu de la directive européenne CSRD, le reporting de durabilité est obligatoire pour les grandes entreprises, dans un objectif de transparence. Il permet aux investisseurs, aux actionnaires, aux clients et aux employés de comprendre la stratégie à long terme de l'entreprise, de prendre des décisions avisées et d'orienter les ressources vers des entreprises plus durables.

Pourquoi investir dans la durabilité ?

Selon Iris, les entreprises doivent se demander comment elles peuvent créer une plus-value dans un avenir axé sur la durabilité. Ne pas agir en matière de climat influence leur position vis-à-vis des clients, actionnaires, banques, concurrents, employés et des réglementations. La durabilité contribue à attirer de jeunes talents et des clients et le reporting offre un avantage concurrentiel. Il permet de mieux

IRIS PENNINCKX

SENIOR SUSTAINABILITY CONSULTANT
PANTAREIN

Pantarein est un cabinet de conseil à service complet qui accompagne les entreprises dans leur transformation durable. Il combine une expertise technique en ESG avec un engagement efficace des parties prenantes à travers des formations, de la communication et du storytelling.

comprendre l'impact de l'entreprise sur la planète et inversement. Rédiger un rapport de durabilité aide à identifier les risques et opportunités, et à développer une stratégie d'entreprise solide avec des indicateurs clés de performance (KPI).

Pour qui ?

Les grandes entreprises
À partir de l'exercice 2024, le reporting de durabilité est obligatoire pour les grandes entreprises cotées en bourse et à partir de 2025 pour les autres grandes entreprises. Selon la directive européenne CSRD, elles doivent obligatoirement rapporter sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et ce, sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Cela implique 104 exigences de divulgation, totalisant plus de 1.000 points de données, selon les normes ESRS européennes. Cela entraîne une charge administrative et des coûts considérables. Les grandes entreprises devront demander des informations à leurs fournisseurs, comme les imprimeries, par exemple sur les émissions de CO_2, et devront clarifier leurs plans d'action, politiques et gestion des parties prenantes.

Les PME
Dans le secteur graphique, la plupart des entreprises sont considérées en tant que PME. Pour ces dernières le reporting n'est pas obligatoire. **Iris souligne que pour les PME travaillant avec de grandes entreprises, il est utile de comprendre les obligations de leurs clients afin de pouvoir répondre à leurs exigences.** Une absence de reporting peut entraîner une perte de clients ou de capitaux. L'Europe a donc développé une norme simplifiée et volontaire pour les PME, alignée sur les obligations des grandes entreprises. Cette norme qui comporte onze exigences de divulgation, est plus facile à gérer et permet aux PME de mieux répondre aux besoins de leurs partenaires commerciaux et de faciliter la gestion de leur durabilité. **Desmedt Labels, spécialisée dans les étiquettes, en est un parfait exemple qui a adopté avec succès les rapports de durabilité.**

Évolutions récentes et futures

Des initiatives récentes comme la boussole de l'UE pour la compétitivité (janvier 2025), le Clean Industrial Deal (février 2025) et le paquet Omnibus représentent un changement de cap majeur. Les exigences en matière de rapports vont probablement s'assouplir. Le paquet Omnibus propose les modifications suivantes à la directive CSRD :

- **Un champ d'application restreint :** reporting uniquement pour les grandes entreprises ayant plus de 1.000 travailleurs et ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros, ce qui réduit de 80 % le nombre d'entreprises concernées.
- **The Value chain cap** ou plafond de la chaine de valeur : les autres entreprises pourront utiliser une norme volontaire basée sur la norme VSME destinée aux PME.
- Une révision **des normes de reporting de durabilité** pour réduire le nombre de points de données.
- **Le report des obligations** pour les grandes entreprises et les PME cotées en bourse (vagues 2 et 3), repoussé de deux ans.

La simplification est plus que probable, mais les résultats exacts sont encore incertains. Elle réduirait le nombre d'entreprises soumises à l'obligation de 50.000 à environ 10.000, reporterait les vagues 2 et 3 et abaisserait les points de données de 25 %. Cependant, ce changement et le processus de négociation entraînent également une incertitude juridique.

Alors que l'accent mis par l'Europe sur la neutralité climatique d'ici 2050 reste inchangé, les clients, les banques et les investisseurs continueront également d'exiger des informations relatives à la durabilité. Cela signifie que les entreprises, y compris les imprimeries, doivent continuer à s'engager dans cette voie pour conserver leur clientèle, réduire les coûts et éviter les risques.

Comment procéder ?

Iris conseille de mettre le focus sur les - mesures sans regret – des actions qui sont toujours bénéfiques pour l'entreprise, quelle que soit la législation à venir. En continuant à mettre dans une certaine mesure l'accent sur la durabilité, on évite de perdre des clients, on conserve l'accès au capital et on réalise des économies (par exemple sur l'énergie). Une stratégie ESG solide permet en effet de conserver un avantage concurrentiel et de limiter les risques de non-conformité.

Nous recommandons aux imprimeries de continuer à établir des rapports de durabilité, notamment en utilisant la norme VSME simplifiée comme ligne directrice et en développant un storytelling ESG convaincant. Concrètement, cela implique :

- **L'élaboration d'une feuille de route ESG** personnalisée reprenant vos objectifs et actions pour des processus plus durables.
- **L'identification et le monitoring de vos principaux KPI.**
  Commencer par les plus simples :
  - Vos émissions de CO_2 ;
  - Votre consommation de ressources et votre gestion des déchets ;
  - Vos collaborateurs.
- **L'utilisation du reporting** pour communiquer vos efforts ESG à l'extérieur et renforcer votre stratégie durable.

En bâtissant votre reporting de durabilité comme un outil stratégique, votre imprimerie peut non seulement répondre aux attentes des clients et des investisseurs, mais également contribuer activement à un avenir plus durable

OUTIL DE CALCUL DU CO_2

ClimateCalc, l'outil CO_2 de référence pour l'industrie graphique

ClimateCalc

Dans le futur, la question suivante sera de plus en plus posée par vos clients : quelle est l'empreinte carbone du produit imprimé ou de l'emballage que j'achète chez vous ?

ClimateCalc est un outil de calcul qui fournit aux clients et aux fabricants des informations pertinentes sur l'empreinte carbone totale des produits graphiques.

Il couvre les émissions des Scopes 1, 2 et 3,[1] conformément au Greenhouse Gas Protocol ainsi qu'à diverses normes internationales du secteur et normes ISO.

Développé par un groupe de fédérations sectorielles, dont Febelgra, ClimateCalc est aujourd'hui devenu la norme européenne dans le domaine. Ce thème a été présenté lors de notre congrès sur la durabilité, avec trois intervenants offrant chacun une perspective unique.

BENOÎT MOREAU

CONSULTANT
ECOGRAF

Ecograf est un cabinet de conseil français, fondé en 2010 par Benoît Moreau, spécialisé dans les questions environnementales et le développement durable dans le secteur graphique.

L'utilité et la mise en œuvre de ClimateCalc

Benoît Moreau (Ecograf), consultant, accompagne les entreprises dans l'implémentation et la certification de cet outil de calcul. Il met en avant plusieurs bonnes raisons pour lesquelles une entreprise graphique, qu'elle soit petite ou grande, a tout intérêt à utiliser ClimateCalc :

1. **Pour l'entreprise :** L'implémentation de l'outil constitue un projet collectif motivant au sein de l'entreprise. Cet outil permet d'identifier les principales sources d'émissions et de mesurer l'efficacité des actions entreprises pour les réduire. De plus, il favorise l'accès à certains marchés (avantage commercial) et à des sources de financement (investissements).

2. **Pour vos clients :** ClimateCalc permet d'estimer les émissions d'une commande spécifique, avec des résultats clairs et fiables. Il fournit également un aperçu annuel des émissions de CO_2 (utile pour répondre aux obligations potentielles de la directive CSRD). Il permet à vos clients d'évaluer l'impact de différentes options (format, grammage, type de papier, etc.).

Vous décidez de passer à ClimateCalc ? Nous vous recommandons de contactez Febelgra pour choisir le consultant avec lequel vous allez collaborer. Une vérification annuelle par un tiers indépendant est ensuite requise pour valider les données de l'entreprise.

L'implémentation s'effectue en collaboration avec le consultant ClimateCalc selon les 3 étapes suivantes :

[1] **Le Scope 1** concerne les *émissions directes* et calcule les gaz à effet de serre émis par la production.
Le Scope 2 couvre les *émissions indirectes liées à l'énergie*. Il s'agit des émissions résultant d'une production externe (par exemple, dans le cas de la consommation d'électricité).
Le Scope 3 englobe les *autres émissions indirectes*, qui échappent au contrôle direct de l'entreprise (par exemple, le transport, le traitement des déchets, etc.).

1. **La collecte des données :** consommation (énergie, encre, plaques offset, emballages) et activités (transport, déplacements domicile-travail du personnel).
2. **L'analyse de l'utilisation et de l'achat des matériaux d'impression** (papier, carton, étiquettes, supports visuels...) et des sites de production (ex. usines de papier) pour estimer l'empreinte carbone des principales références.

3. **La vérification des données** par le consultant, suivie par l'envoi du rapport d'audit à l'organisation ClimateCalc. À partir de ce moment-là, l'entreprise obtient sa certification,

La durée du projet est d'environ 6 à 8 semaines jusqu'à l'obtention du certificat qui est valable durant un an. Il est ensuite renouvelable après vérification des données utilisées.

Quel en est le coût ?
L'implémentation nécessite évidemment un certain investissement en temps, mais le coût financier reste relativement modéré. Il varie également en fonction du consultant ClilmateCalc.

Démarrage (première année)	Renouvellement (après un an)
€ 1.200 (€ 1.300 à partir de 2026)	€ 1.000 (€ 1.100 à partir de 2026)

Coût de licence (annuel)		
Nombre de travailleurs (/site)	Membres Febelgra	Non-membres
10	€ 300	€ 700
10 - 50	€ 400	€ 1.200
50	€ 600	€ 1.700

Vous trouverez ci-dessous les tarifs d'Ecograf, que Benoît Moureau a partagés lors du congrès.

L'outil convient également aux entreprises ayant plusieurs sites (nationaux et internationaux) pour lesquelles une réduction de 10% est appliquée.

Un témoignage concret

Stefaan Cardoen, Process Manager à l'imprimerie Hecht, une entreprise polyvalente, a ensuite partagé son expérience pratique captivante. L'entreprise a décidé récemment d'implémenter ClimateCalc et a découvert ses avantages, même si une marge d'amélioration est encore possibe.

Pourquoi Hecht a-t-elle choisi cet outil ?

- **Pour mieux comprendre** les émissions de CO_2 et mieux gérer produits et processus ;
- **Pour obtenir un avantage concurrentiel** de plus en plus de grands clients (au sens des normes européennes). En effet, de plus en plus de clients, en particulier les plus grands (les entreprises considérées comme 'grandes' selon les normes européennes), l'exigeront de la part de leurs fournisseurs ;

STEFAAN CARDOEN

PROCESS MANAGER
HECHT

Hecht, basée à Braine-l'Alleud et faisant partie du groupe Bevizion, est une imprimerie qui s'est développée au fil des années pour devenir un spécialiste de la communication visuelle. Spécialisée dans l'impression grand format, l'entreprise comprend trois divisions : Out of home, signalétique et les displays.

- **Pouvoir répondre aux demandes** des clients (informations sur devis et rapports annuels) ;
- **Soutenir d'autres certifications** (ex. EMAS, ISO14001).

Hecht a suivi un plan en trois étapes lors de l'implémentation de son compte ClimateCalc.

Étape 1 consiste à collecter des données comme décrit précédemment dans la présentation Ecograf, suivie des calculs de test. Des difficultés pour un calcul précis ont été rencontrées en ce qui concerne les valeurs de CO_2 du transport (externe) et d'autres matériaux et encres. Grâce à l'apport des fournisseurs, il est donc encore possible d'optimiser ce point.

Étape 2 consiste en la mise en place du système MIS. Il s'agit notamment de la saisie des données du certificat ClimateCalc dans ce système et de l'ajout d'un champ CO_2 dans les devis.

Étape 3 consiste à comparer les résultats en alignant les calculs de ClimateCalc avec ceux repris sur les devis du système MIS. Certains écarts résultent du fait par exemple que les valeurs de CO_2 du transport externe ne sont pas connues au moment de l'établissement du devis.

Combiner ClimateCalc avec MultiPress pour un avantage commercial

Dirk Deroo, CEO de Dataline, a présenté le parcours impressionnant de son entreprise (active dans toute l'Europe) et a expliqué le MultiPress CO_2-Suite : un outil qui permet de réduire les coûts et d'améliorer les marges.

MultiPress est un logiciel ERP/MIS qui combine réglementation européenne et calculs précis au niveau des devis et des commandes, quel que soit le volume, le support ou la technique utilisée. Grâce à une interface avec ClimateCalc, **les calculs d'empreinte carbone peuvent être intégrés directement dans les devis clients** – un véritable avantage concurrentiel.

Tout aussi remarquable est l'introduction de l'EcoPrint Score, similaire au Nutri-Score de l'industrie alimentaire. Il s'agit d'un indicateur visuel simple et reconnaissable qui donne un aperçu rapide et clair de l'impact environnemental de l'impression.

Le score EcoPrint fonctionne sur une échelle de A à F, A indiquant le choix le plus respectueux de l'environnement. Ce score est automatiquement ajouté à tous les documents générés par MultiPress,

DIRK DEROO

CEO
DATALINE

Dataline aide les entreprises de presse à rationaliser leurs processus, à automatiser les flux de travail et à accroître leur rentabilité. La solution MultiPress MIS/ERP est spécialement conçue pour répondre aux besoins uniques des entreprises de production graphique, quelle que soit leur taille ou leur spécialisation.

ce qui permet aux clients de voir en un coup d'œil quelle proposition est la plus favorable en termes d'émissions de CO_2.

Les résultats de la saisie du score EcoPrint sont les suivants :

- +/-40% des clients choisissent une offre plus chère ;
- Les clients privilégient l'impression écologique ;
- Vous pouvez acquérir de nouveaux clients plus rapidement ;
- Les relations clients deviennent plus durables ;
- Et vous gagnez en avantage concurrentiel.

Il est également intéressant de connaitre la différence de coût entre le traitement manuel d'un devis ou d'une commande à la demande du client par rapport à l'automatisation via Multipress. L'aperçu ci-dessous le montre clairement

Type d'entreprise de production graphique		Petite entreprise graphique		Entreprise graphique médium		Grande entreprise graphique	
		Minutes	Nombre	Minutes	Nombre	Minutes	Nombre
Manuel	Devis	9 min	200	9 min	500	9 min	1.000
	Commande	2 min	140	2 min	350	2 min	700
	Facturation	3 min	140	3 min	350	3 min	700
	Rapport mensuel de CO_2	30 min		45 min		60 min	
	Temps total (minutes)	2.530 min		6.295 min		12.560	
	Temps total (heures)	42 uur		105 uur		210 uur	
	Coût horaire (€40/heure)						
	Coût mensuel de la législation CO_2	€ 1.680		€ 4.200		€ 8.400	
Multi-Press	Coûts MultiPress CO_2-suite (mois)	€ 50		€ 50		€ 50	
	Coûts MultiPress Print ERP (mois)	€ 1.000		€ 1.500		€ 3.000	
Avantage net		€ 630		€ 2.650		€ 5.350	

L'exposé s'est conclu par un cas concret chez Toner De Presse (Liège), membre de Febelgra, qui utilise activement cet outil dans son quotidien.

EURD

Le règlement sur les produits sans déforestation (EUDR) : préparation et conformité

Le règlement EUDR exige que les entreprises contrôlent leurs chaînes d'approvisionnement et garantissent qu'aucun produit issu de la déforestation n'y soit intégré. Cela a un impact majeur sur les produits liés au bois, comme les imprimés papier, et exige le respect de cette règlementation de la part des imprimeurs. Étant donné que cela concerne toutes les imprimeries, nous avons demandé à Anke Massart, responsable de la mise en œuvre ESG chez Pantarein et à Pauline Darfeuille, responsable ESG chez Antalis, de nous apporter quelques éclaircissements.

Qu'est-ce que c'est et pourquoi ?

L'Union européenne considère le règlement européen sur la déforestation (EUDR) comme une étape importante dans la lutte contre la déforestation. Le règlement cible la déforestation causée par l'expansion agricole pour la production d'huile de palme, du cacao, de café, de bétail, de caoutchouc, de soja et de bois (y compris le papier). L'UE veut s'assurer que les Européens n'achètent que des produits 'zéro déforestation'.

Qu'exige le règlement EUDR ?

Pour chaque produit, une démarche de diligence raisonnée (due diligence) doit garantir la traçabilité complète des matières premières jusqu'à la parcelle d'origine, afin de prouver que les produits sont exempts de déforestation et conformes à la législation du pays de production. Cette responsabilité incombe principalement aux producteurs ou fournisseurs situés en amont de la chaîne, mais elle doit être contrôlée et validée par chaque acteur tout au long de de la chaîne de production.

> Plus aucun imprimé sur le marché de l'UE sans qu'une déclaration de diligence raisonnée ne prouve qu'il soit exempt de déforestation.

Pour le papier et l'impression sur papier, cela signifie qu'ils ne peuvent être mis sur le marché, commercialisés ou exportés que si une déclaration de diligence raisonnée a été préalablement soumise. Cette déclaration doit obligatoirement inclure les coordonnées géographiques des parcelles d'origine des fibres de bois utilisées ainsi que d'autres informations pertinentes de traçabilité telles que le nom et adresse, le volume de l'envoi et l'activité du producteur.

Chaque déclaration de diligence raisonnée recevra un numéro de référence unique et devra être enregistrée en ligne dans un système d'information développé par l'UE pour centraliser et contrôler ces déclarations. Les autorités nationales seront chargées de la vérification.

Concrètement pour les imprimeries

Vos obligations en vertu de l'EURD peuvent varier en fonction de votre situation. Une fois que vous avez déterminé si votre produit entre dans le champ d'application, les critères clés suivants détermineront vos obligations :

- Achetez-vous du papier provenant de l'intérieur ou de l'extérieur de l'UE ?
- Êtes-vous un acteur du marché ou un commerçant, êtes-vous une PME ou une non-PME ?
- Votre papier provient-il d'un pays à faible, standard ou à haut risque ?

Le produit est-il dans le champ d'application ?
L'EUDR s'applique uniquement aux produits qui relèvent d'une liste spécifique. Pour le secteur du papier et des produits graphiques, il s'agit des pâtes de bois et de papiers des chapitres 47 et 48 de la Nomenclature combinée. Pour l'impression, tous les imprimés portant les codes du tarif douanier du chapitre 49, à condition qu'ils soient en papier ou en carton. Les imprimés fabriqués à partir de papier 100 % recyclé sont exemptés de l'EUDR. Lors de l'ajout de nouvelles fibres, l'EUDR s'applique.
Les emballages en papier et en carton ne sont pas concernés lorsqu'ils sont utilisés comme emballage, mais entrent dans le champ d'application en tant que produit distinct.

Opérateur économique ou commerçant
En tant qu'imprimerie, vous êtes opérateur lorsque vous importez du papier ou des produits semi-

finis de l'extérieur de l'UE, ou si vous exportez des imprimés en dehors de l'UE ou les mettez sur le marché de l'UE. Cependant, si le papier provient de votre client, vous êtes un commerçant et les obligations incombent entièrement à votre client (conformément à la réglementation en vigueur).

PME ou non-PME
En tant qu'entreprise d'impression PME, vous avez généralement des obligations plus limitées et moins lourdes qu'une entreprise non-PME. Si vous êtes une PME qui s'approvisionne en papier au sein de l'UE, il vous suffit de fournir le numéro de référence de la déclaration de diligence raisonnée du fournisseur, de transmettre les informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de conserver la documentation pendant cinq ans.

Pour les non-PME, les obligations sont plus lourdes. Si vous achetez du papier dans l'UE en tant que non-PME, vous devez vérifier si votre fournisseur a soumis une déclaration de diligence raisonnée et y vous référer. S'il n'y en a pas, vous devez établir vous-même la déclaration et l'enregistrer dans le système d'information en ligne. En outre, vous êtes tenu de mettre en place un système de diligence raisonnée, de l'entretenir et de dresser un rapport annuel.

Approvisionnement en papier en dehors ou à l'intérieur de l'UE
Si vous importez du papier de l'extérieur de l'UE, vous êtes tenu - que vous soyez une PME ou non - de fournir des informations détaillées sur son origine et de procéder à votre propre analyse des risques liés au fournisseur non européen. Si vous achetez du papier au sein de l'UE, vos obligations sont généralement plus légères (voir ci-dessus).

Classification des risques selon le pays d'origine
Si le papier provient d'un pays à haut risque situé en dehors de l'UE, vous devez suivre la procédure de diligence raisonnée dans son intégralité et : (1) recueillir des informations sur l'origine (géolocalisation), (2) évaluer le risque de déforestation et, si nécessaire, (3) prendre des mesures d'atténuation du risque. Vous devez également préparer et soumettre une déclaration de diligence raisonnée sur la base de ces informations. Si le papier provient d'un pays à faible risque situé en dehors de l'UE, une diligence simplifiée est suffisante, mais vous devez également établie une déclaration de diligence raisonnée.

ANKE MASSART

HEAD OF ESG IMPLEMENTATION
PANTAREIN

Pantarein est un cabinet de conseil à service complet qui accompagne les entreprises dans leur transformation durable. Il combine une expertise technique en ESG avec un engagement efficace des parties prenantes à travers des formations, de la communication et du storytelling.

Comment vous conformer à la loi ?

- En vérifiant si vos produits entrent dans le champ d'application. Pour les impressions, cela concerne tous les codes NC du chapitre 49, comme **les livres, brochures, journaux, magazines, publicités, catalogues, calendriers, albums,** etc. ;
- **En comprenant votre position** et vos obligations dans la chaîne d'approvisionnement ;
- En se familiarisant avec le **système en ligne 'Traces'** et sa documentation ;
- En maintenant un contact étroit avec vos fournisseurs et vos clients. **Convenez avec votre fournisseur de papier** au sujet de son approche en matière de diligence raisonnée et de la manière dont les déclarations ou les numéros de référence seront partagés.
- En établissant une feuille de route et **un calendrier EUDR** ;
- En veillant à pouvoir conserver la **documentation relative aux produits** pendant 5 ans ;
- Les grandes imprimeries doivent mettre en place un **système de diligence** raisonnée et désigner des responsables internes ;
- **Attention aux les déclarations de diligence raisonnée :**
  - Elles sont valables **maximum un an** (important pour le stock de papier !)
  - Le **poids** des imprimés doit être mentionné (assurez-vous de pouvoir le déterminer facilement),
  - **Les envois volumineux** peuvent être couverts par une seule déclaration mais les erreurs aurront un impact plus important.

Calendrier

Bien que le règlement soit déjà en vigueur, l'application pour les grandes et moyennes entreprises commencera à partir du **30 décembre 2025**, et pour les micros et petites entreprises à partir du **30 juin 2026**. Cela signifie que nous sommes actuellement dans une période de transition.

Sont considérées comme micro ou petites entreprises celles qui remplissent au moins deux des trois critères :

- Un total de bilan ≤ 5 000 000 € ;
- Un chiffre d'affaires net de ≤ 10 000 000 € ;
- Un nombre moyen de travailleurs ≤ 50.

Attention : cette classification ne vaut que pour la détermination de la date d'application. Pour l'identification des obligations de l'EUDR, une distinction est faite entre les PME (micro, petites et moyennes entreprises) et les non-PME (grandes entreprises).

La date butoir pour la déforestation était le 31 décembre 2020.
Le bois et le papier ne sont considérés comme sans déforestation que s'ils ont été récoltés après cette date dans des forêts non dégradées.

Les obligations varient selon votre situation. Une entreprise d'impression qui est une PME et qui achète du papier au sein de l'UE a moins d'obligations.

Astuces & conseils

- l'EUDR ne s'applique pas au papier 100 % recyclé.
- Privilégiez le papier provenant de pays à faible risque.
- Collaborez avec des fournisseurs fiables, transparents et respectueux des règles de l'EUDR.
- Optez pour des produits certifiés (comme le FSC). Ils ne garantissent pas automatiquement la conformité à l'EUDR, mais constituent une étape importante vers le respect de la réglementation.

PAULINE DARFEUILLE

ESG MANAGER
ANTALIS

Antalis est le plus grand distributeur européen de papier, de solutions d'emballage et de matériaux pour la communication visuelle.

SUBVENTIONS

Aides et subventions comme catalyseur d'une entreprise durable

Le dernier intervenant de la journée était Hans Haagdorens de VLAIO, qui a présenté les différentes aides et subventions disponibles pour aider les entreprises à opérer de manière plus durable.

HANS HAAGDORENS

CONSEILLER D'ENTREPRISE SPÉCIALISÉ VLAIO

Le VLAIO (Agence flamande pour l'investissement et l'innovation) est le point de contact du gouvernement flamand pour tous les entrepreneurs en Flandre. Elle encourage et soutient l'innovation et l'entrepreneuriat, et contribue à créer un climat entrepreneurial favorable.

Réduction des émissions de scope 1
Le VLAIO soutient les entreprises dans la réduction de leurs émissions directes (scope 1). Le scope 1 fait référence aux émissions directes de gaz à effet de serre provenant des installations propres de l'entreprise, comme les fours ou la consommation de carburant. Le VLAIO n'apporte son aide que pour la réduction de ces émissions directes, et non pour la réduction du scope 2 (émissions indirectes dues à la consommation d'énergie) ou scope 3 (autres émissions indirectes dans la chaîne de valeur).

Conseillers d'entreprise
Les conseillers VLAIO accompagnent les entreprises dans leurs processus d'innovation ou de transformation. Ils partent des ambitions de l'entreprise, fournissent des conseils stratégiques, aident à trouver des solutions et assistent les entreprises pour leurs demandes de subventions et financements.

Scan de verdissement

Votre entreprise envisage-t-elle d'investir dans des technologies vertes, mais vous souhaitez d'abord vérifier la faisabilité technique et économique ? Faites donc un scan de verdissement et bénéficiez des conseils d'un prestataire agréé par le VLAIO. Ce dernier couvre 85 % du coût du scan, avec un plafond de € 10.000 par trajet.

Vous êtes intéressé ?
Scannez le code QR

Subventions pour les investissements durables

	Prime à l'écologie+	Soutien à l'investissement GREEN	Soutien à l'écologie stratégique (STRES)
Pour qui ?	Les entreprises qui investissent dans la région flamande.		Les petites, moyennes et grandes entreprises
Pour quoi ?	Investissement dans des technologies écologiques performantes	Investissements d'au minimum € 50.000 en écologisation ou en efficacité énergétique	Investissements écologiques non standardisables à partir de € 1,5 million
Montant ?	10 à 55 % du surcoût de l'investissement	20 à 40 %, selon la taille de l'entreprise et la technologie	20 tot 55%, selon la taille de l'entreprise et la technologie
Plus d'infos			

INSPIRATION

La vision stratégique des magasins de chaussures Torfs en matière de durabilité
Un souci du bien-être à 360° mène à un bénéfice à 360°

Nous avons enfilé une autre paire de chaussures et, avec Wouter Torfs à nos côtés, quitté un instant le secteur graphique pour entrer dans le monde du retail. Un univers où la durabilité n'est pas toujours une évidence… mais chez Torfs, c'est un choix naturel. Lors de sa présentation inspirante, l'ancien CEO charismatique a partagé comment cette entreprise familiale traduit la durabilité en actions concrètes et en stratégie intelligente.

Sous sa direction, Torfs est devenue un acteur incontournable du paysage retail : 78 magasins, 650 collaborateurs, un chiffre d'affaires annuel de 165 millions d'euros et un site e-commerce représentant 20% des ventes. Leur vitrine à trophées ? Pleine à craquer. Meilleur webshop, meilleur magasin de chaussures et, cerise sur le gâteau, onze fois élu meilleur employeur de Belgique. Pour Wouter, il ne s'agissait jamais uniquement de chaussures, mais bien de personnes, de culture, et de la conviction qu'une entreprise ne réussit vraiment que si elle contribue à faire progresser la société.

Aujourd'hui, c'est sa nièce Lise Conix qui est aux commandes, mais la philosophie reste intacte. La stratégie de durabilité de Torfs repose sur quatre piliers puissants : les clients & collaborateurs, le climat, la société et le produit. Toujours avec le même équilibre en ligne de mire : impact sociétal et rentabilité saine, ou comment prouver qu'on peut garder les deux pieds sur terre, même quand on avance à grands pas.

Les clients & collaborateurs

Ce n'est pas un hasard si Torfs a été élu onze fois meilleur employeur de Belgique. Les collaborateurs sont au cœur de leur stratégie. L'entreprise investit dans l'engagement, le mouvement et l'expérience. Elle organise régulièrement des journées collaborateurs et l'équipe court littéralement avec les clients pendant les événements #FortsEnsemble. Deux fois par an, ils enfilent les baskets pour la bonne cause, tout en augmentant leur visibilité dans l'espace public. Des collègues en bonne santé, un esprit d'équipe fort, un impact sociétal et un renforcement de la marque ? Un quadruple avantage.

Le climat

Sur le plan climatique aussi, Torfs agit de manière réfléchie et ambitieuse. Leur objectif ? Zéro émission de CO_2 (scope 1 et 2) d'ici 2025 à l'échelle de leur propre entreprise. Ils s'en rapprochent grâce à des actions concrètes : panneaux solaires sur les magasins, énergie verte, flotte entièrement électrique… Même pour des aspects moins maîtrisables comme les déplacements domicile-

travail, ils prennent des initiatives : indemnités vélo, événements de covoiturage et alternatives intelligentes. Ils investissent aussi dans des technologies innovantes, comme une machine d'emballage automatique qui réduit de 20 % le volume d'air expédié. Résultat ? Moins de matériaux d'emballage, moins de transport, moins d'émissions.

La livraison à domicile reste un défi. Elle relève du scope 3 (émissions indirectes) et doit devenir 30 % plus durable. Torfs mise donc sur des choix conscients : les clients sont encouragés à opter pour des options de livraison plus écologiques, et des solutions plus vertes sont développées avec les partenaires logistiques. Grâce à des informations précises sur les tailles, ils essaient également de réduire les retours.

Et leur empreinte CO_2 ? Elle est rendue tangible et compréhensible, non pas avec des chiffres abstraits, mais avec des comparaisons claires, comme celle de l'empreinte d'une famille moyenne. La durabilité devient ainsi parlante pour tous.

#fortsensemble
POUR NOTRE SOCIÉTÉ

Notre société

Chaque année, Torfs soutient des dizaines d'initiatives sociales et caritatives, locales et internationales, à hauteur de 230.000 euros, soit 1,5 % du bénéfice de l'entreprise. Il existe quelques partenariats fixes, mais ce sont aussi les collaborateurs et les clients qui choisissent eux-mêmes les projets soutenus, avec des votes en magasin (30.000 lors de la dernière édition). Cela crée plus d'implication et de visibilité. Et comme pour un investissement financier, l'entreprise évalue aussi l'efficacité des projets : lesquels ont un véritable impact ?

Ils organisent aussi un événement annuel durant lequel les collaborateurs peuvent se mobiliser pour une bonne cause de leur choix. Ensemble, cela représente 600 jours de travail bénévole par an.

#fortsensemble
POUR NOTRE PRODUIT

Le produit

Même dans leur offre produit, Torfs fait la différence. L'entreprise offre des garanties étendues et a réparé près de 8.000 paires de chaussures en 2023. Grâce à des étiquettes claires, ils informent les clients si un produit est vegan, recyclé, fabriqué en Europe ou fabriqué à partir de matériaux naturels.

Et les vieilles chaussures ? Elles ont droit à une seconde vie. En 2023, 120 tonnes de chaussures ont été collectées, dont la grande majorité a été réutilisée en Belgique et à l'étranger. Un bon moyen de prolonger la durée de vie des produits et de réduire leur empreinte écologique.

Prêt pour les 75 prochaines années

Avec 75 bougies à souffler et l'ambition d'en rajouter autant, Torfs regarde l'avenir avec confiance et détermination. Même si le soutien au développement durable n'est pas toujours acquis, l'entreprise fait le choix clair de l'action. Elle prend ses responsabilités et espère ainsi inspirer ses clients, collègues entrepreneurs et décideurs à en faire de même. Wouter Torfs est catégorique : 'Le temps où l'on balayait uniquement devant sa propre porte est révolu'.

> Le temps où l'on balayait uniquement devant sa propre porte est révolu.

Dans leur vision renouvelée pour 2030, une responsabilité étendue est centrale. D'une part, Torfs met l'accent sur toute la chaîne d'approvisionnement, en portant plus d'attention aux conditions de production et de travail chez les fournisseurs et à la réduction des flux de déchets. D'autre part, ils se projettent vers les générations futures, en insistant sur l'impact, la durée de vie des produits et la transparence autour des flux circulaires.

Ce que Torfs démontre ? Que la durabilité n'est pas un coût, mais un levier stratégique. Chaque initiative s'intègre intelligemment dans un ensemble plus vaste, mêlant fidélisation client, implication des collaborateurs et force d'une marque engagée.

Torfs, fondée en 1948, est une entreprise familiale belge qui est devenue l'une des chaînes de magasins de chaussures les plus connues du pays, avec 78 boutiques et une forte présence en ligne. Torfs est réputée pour son sens du service client, ses valeurs familiales et son approche personnalisée, ce qui lui a valu à onze reprises le titre de "Meilleur Employeur de Belgique

WOUTER TORFS

ANCIEN CEO
TORFS

RedBOND composites

Pionnier
de la circularité

En tant que fier distributeur exclusif des panneaux composites en aluminium 100% européens de Redbond, nous aimerions vous montrer comment Redbond Composites est devenu un véritable pionnier dans le domaine de la durabilité et de la circularité. Découvrez ci-dessous leur impressionnant programme autour du recyclage, des économies d'énergie et de la réduction du CO2. Choisissez Redbond ACP et contribuez à construire une histoire commune de durabilité.

Une sélection de la stratégie verte de Redbond

Usine "Zero-déchet"
90 % de leurs déchets de production sont recyclés et réutilisés en production, ce qui en fait le premier fabricant européen d'ACP à obtenir la certification « Zéro déchet ».

Propre usine de recyclage
Redbond a investi massivement dans la construction de sa propre usine de recyclage d'aluminium ultra-moderne. Environ 25 000 tonnes d'aluminium sont recyclées ici chaque année.

Certification "CO2 neutre"
Redbond se distingue sur le marché en tant que pionnier grâce à ses efforts continus pour réduire son impact sur l'environnement et a ainsi obtenu une certification « CO2-neutre ».

100% recyclable
Les panneaux ACP de Redbond sont entièrement recyclables et grâce au programme de recyclage Vink Ecoshift, nous assurons ensemble que ces matériaux bénéficient d'une seconde vie.

100% européen
Les panneaux Redbond sont fabriqués à partir de matières premières 100% européennes, ce qui signifie que la chaîne d'approvisionnement est plus courte et qu'une réduction significative des émissions de CO2 est obtenue.

Projet "Reforestation"
Redbond participe à plusieurs projets de compensation, comme le Projet de Compensation Galice, qui a planté 56 244 arbres sur une superficie totale de 229 hectares.

Lisez le récit complet sur l'ESG de Redbond

Contactez-nous pour votre prochain projet :

• publicity@vink.be • www.vink.be • 015/25.98.50

ECOSHIFT by VINK

ACTIVITÉS

PrintBar Anvers @KMSKA

15 mai 2025

Le PrintBar Anvers vous emmène au **KMSKA** pour la nouvelle exposition énigmatique de l'artiste visuel **Hans Op de Beeck**. Avec son œuvre intitulée '*Voyage Nocturne*', cet artiste de renommée internationale réalise sa plus grande exposition en Belgique.

Après cette expérience unique, nous poursuivrons la soirée dans un convivial bar à tapas situé juste en face du musée, où nous pourrons échanger et réseauter tout en dégustant de délicieuses petites bouchées à l'espagnole avec un bon petit verre.

Programme

- 18h00 : Accueil & verre de bienvenue
- 18h30 : Visite guidée du KMSKA – Hans Op de Beeck : Voyage nocturne
- 20h00 : Moment de networking avec de savoureuses tapas
- 23h00 : Fin

Lieu
Gustu Tapas
Verschansingstraat 8/10
2000 Anvers

Inscriptions

Inscriptions

Jeudi
19 juin
2025

SAVE THE DATE

Assemblée Générale

SALAIRES ET INDICES

update **chiffres**

	Indice santé	Indice lissé
oct 24	132,96	130,13
nov 24	133,22	130,22
déc 24	133,73	130,42
jan 25	135,52	131,18
fév 25	135,79	131,87
mar 25	135,91	132,53

Prévision de l'index

Ouvriers CP 130
Juillet 2025 : 1,94%

Employés CP 200
Janvier 2026 : 2,54%

Vous pouvez consultez les chiffres les plus récents sur notre site web :

Pourcentages onss

à partir du 01.01.2025	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 trav	10-19 trav	≥ 20 trav	<10 trav	10-19 trav	≥ 20 trav
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	11,17	12,86	12,91	5,60	7,29	7,34
Fonds de sécurité d'existence	1,46	1,76	1,76	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	**32,51**	**34,50**	**34,55**	**25,71**	**27,40**	**27,45**

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.01.2025	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPES		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2103	21,03%	1,3032	30,32%	1,5130	51,30%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0238	2,38%	0,0246	2,46%	0,0246	2,46%
Charges sociales	1,5313	53,13%	1,5313	53,13%	1,5313	53,13%
Charges sociales salariales	**1,8771**	**87,71%**	**2,0202**	**102,02%**	**2,3415**	**134,15%**

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Charges sociales employés (CP 200)

à partir du 01.01.2025	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2703	27,03%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0906	9,06%
Charges sociales	1,3114	31,14%
Charges sociales salariales	**1,7561**	**75,61%**

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de € 250 (employé à temps-plein) et la prime de € 250 (introduction en 2016).

Indice salarial*		
Année	**Date**	**Index**
2025	01.01.2025	213,74
2024	01.04.2024	208,47
	01.01.2024	204,43
2023	01.02.2023	202,89
2022	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
	01.01.2022	180,43

*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier					
Date	**Offset sans bois**	**Maco sans bois**	**Maco avec bois**	**Maco hh LWC offset 60g**	**Maco hh SC offset 56g (A)**
31.03.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
28.02.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
31.01.2025	352,91	354,90	364,62	353,37	375,88
31.12.2024	356,36	356,65	367,10	355,59	378,60
30.11.2024	359,81	360,15	367,10	355,59	378,60
31.10.2024	359,81	361,02	367,10	355,59	378,60
30.09.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.07.2024	361,54	366,26	366,65	354,70	378,60
30.06.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.05.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
30.04.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
31.03.2024	361,54	364,51	369,57	357,82	381,32

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.
Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI.
Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

EN BREF

Dataline s'étend au **Danemark**

Dataline renforce sa stratégie de croissance européenne avec l'acquisition de l'entreprise danoise Dansk Dataservice. Basée à Kerteminde, cette société est active depuis 1983 et spécialisée dans les solutions informatiques pour le secteur graphique. Son produit le plus connu, l'IT Graphware, est utilisé quotidiennement par plus de 600 utilisateurs dans environ 40 entreprises danoises pour l'élaboration de devis, la gestion des commandes et l'optimisation des processus de production. Après l'acquisition, Dansk Dataservice opérera sous la bannière de Dataline.

La technologie de **Dioss** améliore **l'accessibilité**

Pour les personnes à mobilité réduite, il n'est pas évident de se rendre au guichet de la maison communale pour leurs démarches administratives comme la demande d'une carte d'identité. Grâce au **kit innovant Mobio** développé par **Dioss Smart Solutions**, membre de Febelgra, en collaboration avec Cevi Group, cela devient désormais beaucoup plus facile. Plus de 65 villes et communes, dont Gand et Ninove, proposent déjà la possibilité de demander sa carte d'identité à domicile. Le Mobio-kit se déplace littéralement chez les citoyens et permet un enregistrement des données d'identité sécurisé, fiable et mobile. Un bel exemple de la manière dont l'innovation technologique contribue à l'inclusion numérique et à l'accessibilité pour tous.

La notice papier ne peut pas disparaître

La Commission européenne envisage de remplacer la notice papier des médicaments par un code QR. Les pharmaciens, mutualités et organisations de consommateurs lancent un appel urgent au gouvernement et au ministre Frank Vandenbroucke pour qu'ils s'opposent fermement à la suppression de la notice papier. Ils soulignent : 'Nous pensons que la notice papier obligatoire est cruciale pour une politique de santé inclusive qui prend en compte les besoins des patients et patientes vulnérables et moins familiarisés au numérique'. Febelgra a également fait part de son inquiétude auprès du cabinet du ministre.

Lidl met fin à la distribution de **folders papier**

Lidl poursuit sa stratégie de digitalisation et cesse la distribution toutes-boîtes de ses folders papier. 'Une avancée durable', affirme l'enseigne. Depuis 2023, la chaîne de supermarchés réduit progressivement la diffusion de ses folders papier. Selon Lidl, cette transition vers la communication digitale permet de faire d'une pierre deux coups : 'En tant qu'entreprise innovante et soucieuse de l'environnement, nous économiserons 1.000 tonnes de papier par an, tout en répondant aux attentes de nos clients, qui utilisent de plus en plus l'application Lidl Plus et le folder digital'.

Pour Gino Van Ossel, professeur de marketing à la Vlerick Business School, le choix de Lidl de jouer la carte écologique est prévisible. Mais selon lui, deux autres facteurs pèsent davantage dans la décision : les bénéfices ne compensent plus les coûts, et les entreprises veulent communiquer de manière plus ciblée – ce qui est plus simple via le numérique. Toutefois, la digitalisation a aussi un prix : 'La communication numérique est moins visible. L'imprimé, il faut aller le chercher dans la boîte aux lettres. Un e-mail disparaît rapidement à la seconde page, et une application, il faut l'ouvrir manuellement'. Febelgra a dénoncé cette communication trompeuse auprès de l'enseigne.

FOCUS SUR LE PAPIER

Nautilus® - Une conscience écologique dans chaque fibre

NAUTILUS®
All for the love of nature.

Vous recherchez un papier alliant qualité et engagement écologique ? Référence incontournable en matière de performance environnementale, Nautilus® est la solution idéale pour tous vos projets d'impression offset ! Cette gamme 100 % recyclée se décline en deux nuances de blanc, divers grammages et formats.

Des performances environnementales exceptionnelles
Ce papier 100 % recyclé post-consommation bénéficie de trois certifications majeures : FSC® Recycled, Écolabel européen et Cradle to Cradle Certified® niveau Bronze. En outre, la qualité Nautilus® Classic est certifiée Blue Angel.

Deux nuances de blanc adaptées à tous vos besoins
Nautilus® propose deux qualités distinctes pour répondre à vos exigences :

- **Nautilus® SuperWhite** – Un blanc éclatant (CIE 150) offrant un rendu des couleurs exceptionnel et une qualité supérieure.
- **Nautilus® Classic** – Une teinte blanche naturelle (CIE 112) qui reflète votre engagement écologique. Sans azurants optiques, il met en valeur l'authenticité du papier recyclé.

Une qualité supérieure pour toutes les techniques d'impression
Les papiers Nautilus® sont spécialement conçus pour l'impression hybride, intégrant de manière transparente l'offset, le toner sec numérique et le jet d'encre à grande vitesse (monochrome et couleurs d'accompagnement). Grâce à la technologie ColorLok®, ils garantissent un séchage rapide et une meilleure rétention de l'encre en surface, offrant ainsi des couleurs intenses et des noirs profonds. Leur faible empoussièrement et leur excellente aptitude au roulage garantissent des résultats d'impression exceptionnels et une efficacité de production maximale. De plus, Nautilus® SuperWhite est également disponible dans une version certifiée HP Indigo.

Une gamme complète
Nautilus® propose une gamme complète de papiers 100 % recyclés en blanc éclatant ou naturel, disponibles en grammages de 70 à 350 g/m² et en divers formats. Idéal pour de nombreuses applications, Nautilus® s'adapte parfaitement à la réalisation de brochures, livres, rapports, manuels, catalogues, photographies, affiches, cartes de vœux, calendriers et étiquettes.

Pour plus d'informations sur la gamme Nautilus®,
contactez Antalis :
+32 (0)2 451 12 00
print.be@antalis.com
www.antalis.be

First Impression est imprimé sur du Nautilus® SuperWhite 120 g/m².
La couverture est imprimée sur du Nautilus® SuperWhite 200 g/m².

Partners in Creativity

EASYPAY GROUP INNOVATION IN HR | Monizze | antalis | SELECT people | artience TOYO INK EUROPE

Lab9 PRO | OUD PAPIER JOZEF MICHEL | Canon | VINK | DATALINE | WINTER & COMPANY

IGEPA | SARPI VEOLIA | PAPYRUS | HEIDELBERG | Landa DIGITAL PRINTING